The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol —► (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

DISCOURS

DE

M. Maurice Perrault

DEPUTE DE CHAMBLY

SUR

Les Ressources Financieres de la Province

PRONONCE LE 15 FEVRIER 1906

IMPRIMERIE DU "VOX POPULI", 103a rue Bleury
MONTREAL

Avec les compliments de Maurice Perrault

15

M. L'ORATEUR,

Il y a cinq ans, convaincu que le siècle dans lequel nous venions d'entrer porterait le nom de siècle de lumière, ayant foi dans l'étoile d'un puissant ministère, croyant qu'il était du devoir d'un nouveau député de s'enquérir d'abord des ressources à la disposition de la Province avant d'appliquer un programme quelconque, j'ai posé plusieurs questions et soumis plusieurs projets pour améliorer l'état de nos finances.

Heureux et fier d'ouvrir modestement la marche, je m'attendais à ce que les hommes d'expérience, et les hauts dignitaires de cette assemblée législative, offrissent à la Province le spectacle d'un cortège étincelant de noms connus et respectés, rivalisant de zèle pour trouver les moyens de corriger notre situation financière.

Erreur profonde, l'assemblée s'est contentée d'adopter des résolutions plus ou moins inoffensives, ainsi qu'un Bill autorisant la conversion de la dette dont personne ne s'est encore servi, et la surface de la mer parlementaire est revenue au calme plat.

Cependant un homme d'avenir, alors simple ministre dans le gouvernement dont il est aujourd'hui l'âme dirigeante, a compris que la question soulevée par le député de Chambly était la vraie, la seule à étudier avant d'adopter aucun programme ; et dans un pamphlet très élaboré il a invoqué les mêmes principes et amplifié la thèse que j'avais soutenue en Chambre.

Tous les ans, depuis cette époque, je suis revenu à la charge en abordant le sujet de différentes manières, et tous les ans, le Premier Ministre actuel s'est montré sympathique à toute tentative d'améliorer les ressources financières.

N'ai-je pas le droit, aujourd'hui que notre sort dépend presque de sa seule volonté, avec une majorité immense à sa disposition, n'ai-je pas le droit d'espérer que le Ministère, que toute l'assemblée m'écoutera une dernière fois sur la question.

Car j'ai atteint la limite extrême, ce que je veux suggérer renferme tous les éléments de succès, il n'existe aucun autre moyen plus pratique ou plus sûr ; et je ne désire plus à l'avenir ennuyer mes collègues sur ce sujet, ni passer pour un homme qui veut se substituer à l'Hon. Trésorier pour veiller à l'alimentation de la Caisse provinciale.

M. l'Orateur, au début de notre carrière, car notre Province est toute jeune, n'est-ce pas le moment d'ajuster d'une manière permanente notre système financier ?

A plusieurs points de vue, nous avons une tâche considérable à accomplir, et nous ne pouvons pas arrêter notre marche rapide vers le progrès, pour remanier nos finances, chaque fois qu'une imagination ardente aura entrevu un rêve quelconque.

Que deviendrait l'Angleterre avec son ambition de contrôler le commerce du monde, si son propre système financier était constamment en défaut ?

Que deviendraient la France, l'Allemagne, ou la Russie, chargées déjà de lourdes responsabilités, et faisant cependant affaire avec tous les pays, si leur marché monétaire était à la merci d'une politique d'occasion ?

Assez larges, lorsqu'il s'agit d'opinion sur les actes d'un gouvernement au point de vue de certaines lois, nos idées doivent se restreindre et devenir radicalement mesquines lorsqu'il s'agit du Trésor.

Il nous faut aussi laisser de côté la question de parti, pour ne penser qu'à l'intérêt de notre chère Province, et nous soumettre à l'inévitable, si les documents et les chiffres nous imposent même l'obligation de trancher dans le vif.

M. l'Orateur, cette assemblée est composée d'hommes au jugement sain, choisis par leurs concitoyens pour penser et agir à leur place, dans le Parlement de leur pays ; mais il y en a beaucoup trop qui se contentent de penser profondément, et je ne crois pas que leur rôle puisse être passif.

S'ils approuvent la politique qu'ils entrevoient, il faut qu'ils le disent ; s'ils ne l'approuvent pas, il faut encore qu'ils se prononcent ; car nous représentons tous ici un droit sacré, le droit d'une nation de connaître la vérité et toute la vérité.

Le congrès de colonisation vient d'avoir lieu, celui de chasse et de pêche a suivi de près ; demain ce sera le tour de l'agriculture, et après-demain celui de l'instruction publique.

Chacun de ces congrès demande ou demandera tout ce qui reste dans la Caisse, et aucun d'eux ne sera satisfait.

M. l'Orateur, n'aurions-nous pas dû commencer par le congrès de la finance ?

Or, pour mettre la Province à l'unisson des pays d'Europe et du reste de l'Amérique, je prétends qu'il faut utiliser toutes nos ressources, en dehors de ce que nous exigeons des électeurs sous forme de taxe, licence, honoraire, ou autre redevance.

En première ligne de compte, je mets le crédit.

Notre crédit se borne-t-il au revenu de près de $5,000,000 que nous réalisons aujourd'hui ? Non.

Notre crédit est basé sur la valeur de notre actif, lequel, à part des édifices publics et des chemins de fer s'élève au chiffre d'environ 300 millions, si l'on tient compte des terres, des mines, des pouvoirs d'eau et des pêcheries.

Mais il y a plus, je prétends que nous avons une part considérable dans le crédit de la Puissance, dans le capital immense que représente la somme de 70 millions, versés annuellement au Trésor fédéral par le peuple du Canada, soit $23,333,333,000 (23 milliards).

Il y a longtemps que la Puissance existe, déjà 39 ans, et durant cette période notre constitution a piloté, et innové les plus sages combinaisons politiques dans le commerce et les affaires en général.

Cette confédération, malgré sa jeunesse, a déjà vu grandir un pays immense, elle l'a vu s'étendre et avancer dans la voie du progrès et de la prospérité ; elle a vu l'éducation devenir la question principale dans les différentes provinces ; elle a vu augmenter l'intelligence des citoyens ; elle a vu s'établir un courant de raisonnement basé sur la vérité et le bon sens, par lequel le peuple s'est rendu compte du véritable aspect des choses.

Or, ce que le pouvoir Fédéral vient d'accomplir est certainement un travail grandiose, mais n'a pas plus de prix à mes yeux, et ne demande pas plus de dévoûment ni de vigilance que les détails d'administration interne dont notre législature doit s'occuper.

Il n'y a pas plus de mérite à discuter le tarif, les moyens de transport et l'augmentation des richesses de la Puissance avec un budget de 70 millions, qu'à développer les questions d'éducation, d'agriculture et de colonisation de la Province, avec un budget de 5 millions.

Au sujet du fédéral, je crois le moment opportun d'attirer l'attention de cette assemblée sur une déclaration publique faite le 11 décembre dernier, à Montréal, par le Très Honorable Premier de la Puissance en réponse à l'argumentation serrée de l'Honorable Premier de la Province ; et par cette déclaration, il est évident que nous ne pouvons pas compter sur une augmentation immédiate des subsides fédéraux.

Eh bien, si le gouvernement fédéral n'est pas en état de faire droit aux justes réclamations des provinces, pour le remaniement des subsides, je demande qu'au moins il nous aide de son crédit.

On me dira, M. l'Orateur, que la constitution ne prévoit aucune obligation de ce genre dans les rapports entre le fédéral et les provinces.

On ajoutera peut-être que le Fédéral a déjà assumé bien des dettes et des responsabilités, et que sa dernière œuvre du Transcontinental est de nature à rendre des services précieux à toutes les provinces.

C'est vrai, mais je réponds que nous avons créé de toutes pièces cet être à part, qui s'appelle la Puissance du Canada ; et la vie qui l'anime provient de la volonté et du cœur de chaque province.

Sans faire de menaces, rappelons-nous qu'avec un système constitutionnel comme le nôtre, composé de diverses sections très disparates, la séparation signifie la mort.

Aucun sacrifice n'est donc trop grand pour éviter la dissolution de notre système politique.

D'ailleurs, qu'entend-on par système constitutionnel ?

Est-ce la combinaison des officiers de l'exécutif à qui l'on donne des pouvoirs extraordinaires, auprès desquels les prérogatives monarchiques semblent insignifiantes ? Non, M. l'Orateur.

Est-ce la combinaison et l'administration de la justice avec pouvoir de vie et de mort sur les citoyens ?

Non.

Est-ce la combinaison des législatures et des lois qu'elles proclament? Non.

Le système constitutionnel consiste dans les éternels principes de justice, appliqués aux rapports des hommes entre eux, ce qui forme la société, mais avec les conditions suivantes : qu'aucun être humain ne peut être privé de son existence, de sa liberté, ou de ses biens sans des procédés légaux ; que tout citoyen a un droit égal dans la conduite des affaires de la nation ; qu'aucune propriété privée ne peut être employée à des fins publiques, sans compensation.

Voilà le sens du régime constitutionnel : et je prétends que nous, la Province de Québec, nous les citoyens formant une partie essentielle de ce système, nous allons être privés de notre existence financière, si le Fédéral ne nous prête son appui.

Notre crédit particulier, comme Province, a été employé à des fins publiques, comme Puissance, sans compensation suffisante ; et il est juste que nous partagions aujourd'hui sous une forme quelconque dans les bénéfices du Canada, comme nous avons participé à l'origine dans la mise de fonds de la Confédération.

M. l'Orateur, cette assemblée a droit de me demander comment j'entends procéder pour relier le crédit de la Province à celui de la Puissance du Canada, et je m'empresse d'aller au-devant des désirs de mes collègues.

La Puissance du Canada, malgré sa dette nette de $260,867,718, possède encore une faculté active d'emprunt de $526,467,971, créée par l'excédant de $15,056,984 des recettes sur les dépenses, sans tenir compte des fonds d'amortissement qui s'élèvent à la jolie somme annuelle de $2,315-066, ni de la valeur énorme que représentent ses terres, ses comptes de banque, ses comptes de chemin de fer, ses travaux et ses édifices publics, au capital de $453,450,288, dans l'annuaire de 1904.

Je calcule cette faculté sur une base d'intérêt à 2.86 p.c., car malgré le taux du dernier emprunt de 1897 à 2 1-2 p.c. il faut tenir compte de la vente des débentures émises un peu au-dessous du pair, soit environ 91.

Or, sans s'occuper d'Ontario dont l'actif dépasse le passif, le total net des dettes provinciales pour l'île du Prince-Edouard, la Colombie Britannique, Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Québec s'élève seulement à $39,142,101 ; et le gouvernement fédéral pourrait donc en assumer la responsabilité sans fatiguer ses robustes épaules, suivant les nombreux précédents établis depuis la confédération, car il a déjà à sa charge $109,430,000 de dettes provinciales.

Nos recettes restant les mêmes, et en payant au Fédéral l'intérêt sur notre dette à 2 1-2 p.c. au lieu de 3, 4, 4 1-2 et 5 p.c. que nous déboursons aujourd'hui entre les mains des Européens, nous aurions à notre

crédit, soit un nouveau capital de $27,601,963, soit un revenu additionnel de $690,049, libre de toute entrave, et à la disposition de ceux qui veulent améliorer la colonisation, l'agriculture et l'instruction publique.

On me répondra, M. l'Orateur, qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre 2.86 p.c. et 3 p.c. que nous croyons payer sur nos derniers emprunts, mais la vérité qui n'apparaît pas dans les comptes publics, c'est que ce 3 p,c. représente environ 3 1-3 p.c., car les émissions de débentures n'ont réalisé que 90 p.c., et ce d'après 60 Vict. chap. 2.

J'ai donc droit de placer le 2 1-2 p.c. en regard du 3 p.c.

Voilà par une seule opération le budget soulagé de deux tiers de million annuellement, sans se traîner aux genoux du Fédéral, ou sans le surcharger en aucune manière, car nous lui paierons les intérêts au lieu de traiter avec des étrangers.

Que les honorables ministres, que tous les membres de cette Chambre s'unissent pour convertir leurs amis du Fédéral à ce pacte financier qui est parfaitement honorable, facile d'exécution, et de nature à maintenir d'excellentes relations entre les deux gouvernements ; et toute la Province applaudira au succès de leurs démarches.

Cependant l'avantage du calcul précédent, que n'importe quel comptable peut faire, en étudiant et comparant les comptes publics fédéraux et provinciaux, est peu de chose en proportion de la faculté que possède la Province de Québec de se créer des revenus énormes en se basant sur ses propres ressources, et sur son propre crédit.

Je veux parler maintenant de l'exploitation des services publics, tels que traction électrique, éclairage électrique, éclairage au gaz, chauffage au gaz, aqueducs, télégraphes, téléphones, pulpe, amiante, vente des liqueurs alcooliques, etc., etc.

M. l'Orateur, on a beaucoup discuté la municipalisation de ces services, et l'affermage des monopoles ; tout cela disparaît devant un système bien plus rationnel et surtout plus équitable, c'est de remonter à la source de ces pouvoirs ; c'est de faire profiter non pas une ville, non pas une section de la population, mais toute la province des immenses avantages que la nature nous a si généreusement octroyés, en remerciant la Providence de nous avoir fait naître sur un sol aussi fécond en ressources de toute sorte.

M. l'Orateur, le vrai, le seul moyen de remettre notre système financier sur un pied d'égalité avec ceux du reste de l'univers, c'est la nationalisation d'une grande partie de ces services publics, en y ajoutant la nationalisation du crédit; et le tout sans sortir du cadre que nous a tracé le pacte de la confédération.

Etudions quelques instants la situation actuelle, avec l'antidote à côté du poison, pour chaque désordre dans l'organisme financier et moral de notre chère malade, la Province de Québec.

Que la Chambre ne s'inquiète pas outre mesure de la quantité et de l'aridité des chiffres inévitables dans une pareille étude, car je ne fournirai aujourd'hui que le sommaire dans chaque cas, tout en tenant à la disposition de mes collègues plusieurs séries de tableaux comparatifs que j'ai préparés pour une discussion plus approfondie, ou pour la réplique aux adversaires, s'il y en a.

Quelle est d'abord la définition du monopole privé et pourquoi cette lutte que j'entreprends contre ses empiètements continuels sur le droit commun ?

Le monopole privé signifie privilège, droits inégaux, aristocratie, accumulation du pouvoir entre quelques mains, et source d'antagonisme entre la compagnie et le public.

Cette guerre aux monopoles constitue la défense du principe pour lequel nos pères ont combattu si longtemps, car un monopole sous contrôle privé signifie que le citoyen paie une taxe indirecte sans représentation, et comporte un privilège exclusif qu'aucune législature n'a le droit d'accorder à aucun individu dans un pays libre, parce que la taxe sans représentation est une tyrannie.

Si la Province eut contrôlé les grandes corporations qui dépendent d'elle, comme elle contrôle les terres de la Couronne;

Si la valeur représentée par les chemins de fer ordinaires ou électriques, au lieu d'être la propriété exclusive de quelque privilégiés, eut été mise à la portée de tous les capitalistes, grands et petits;

Si une partie de cette propriété des chemins de fer eut été possédée par les ingénieurs, les chauffeurs, les conducteurs, les garde-moteurs, les aiguilleurs, enfin toute la liste d'employés dont la coopération intelligente est le premier élément de succès dans l'entreprise;

Si les grandes usines, utilisant la force hydraulique eussent intéressé les hommes qui retirent la matière première du sol, ainsi que ceux qui préparent ce matériel, ou qui alimentent les machines ;

Si les grandes compagnies minières eussent intéressé les hommes qui risquent pour elles leur santé et leur vie;

Si les grands entrepreneurs industriels eussent intéressé l'ouvrier qui manie la truelle et le rabot;

Si tous ceux qui sont astreints au travail manuel eussent eu l'avantage d'améliorer leur sort, comme l'agriculteur et le colon qui reçoivent des octrois ou des terres du gouvernement ;

Si l'ouvrier de tout genre, au lieu de compter seulement sur un salaire, au lieu d'être considéré comme du simple combustible dans la grande fournaise industrielle, eut obtenu une faible parcelle de dividende dans les revenus immenses dont il est le créateur;

Si l'état de choses actuel eut été tout autre, les grandes compagnies à monopole ne seraient pas considérées aujourd'hui

comme une menace constante pour notre existence nationale, mais le canal naturel par lequel notre Province eut obtenu l'expansion et la durée de cette même existence.

Et notre Province elle-même est la première coupable, M. l'Orateur, puisque pour un honoraire minime, elle a sanctionné d'avance les actes de n'importe quelle entreprise industrielle avec une indifférence qui, en toute autre circonstance, eut choqué le sens moral de tout homme d'affaires.

Car il est parfaitement possible, aujourd'hui même, que cinq hommes se réunissent autour d'une table, déposent un dollar au centre, signent des documents d'incorporation, souscrivent le stock pour la forme, remettent le dollar dans leur poche, adressent les papiers par la malle au Secrétaire de la Province, et reçoivent par le courrier suivant un certificat de la Couronne, établissant que leur compagnie est en état de transiger des affaires pour un million.

Et la même chose se répète sur une plus grande échelle aux Comités des Bills privés et des chemins de fer, et en pleine assemblée législative, pourvu que ces Messieurs fassent le dépôt traditionnel pour l'impression de leur Bill.

Quant à la manière de procéder employée par ces compagnies, mes collègues m'endosseront dans les conclusions des tableaux comparatifs que je désire mettre sous leurs yeux, et qui indiquent les exigences d'un monopole outrageant :

Prenons, par exemple, les tramways électriques,

Les compagnies veulent :	Le peuple veut :
Le plus haut prix possible;	Que le prix soit bas;
Le moins de dépense possible;	Un bon service;
Les passagers suspendus aux courroies dans les allées et entassés sur les plate-formes;	Des sièges pour tous;
Le moins de dépense possible pour les filets protecteurs et plutôt des causes en dommages ;	Des filets protecteurs perfectionnés.
Le moins de dépense possible pour le chauffage du public;	Des chars bien chauffés en hiver;
Le moins de dépense possible pour les vestibules des garde-moteurs, les hommes étant considérés comme plus faciles à renouveler que le bois, le verre et le combustible;	Des vestibules bien chauffés pour les garde-moteurs;
Les rails à meilleur marché, sans s'occuper de la circulation des voitures ordinaires ;	Des rails n'affectant pas la circulation des rues;

Un système dangereux, disgracieux pour l'apparence des rues, appelé "trolley" ;	Un système de fils sous terre;
De forts dividendes sur un capital fictif;	Des profits raisonnables sur la mise de fonds;
Des comptes surchargés;	Une comptabilité sans réplique;
Une évaluation réduite et même, si possible, l'exemption de taxes ;	Une évaluation et des taxes équitables;
Des heures longues et des salaires écourtés pour les employés, mais de forts salaires et des heures courtes pour les gérants ;	Des salaires et des heures raisonnables pour tous les employés;
Eviter les unions entre les employés;	La liberté d'organisation pour les employés;
La volonté des directeurs comme seul arbitre;	L'arbitrage sur les différends ;
Enfin, les compagnies ne visent qu'à leur propre fortune, et à une sorte d'aristocratie industrielle.	En résumé, le peuple veut la justice et l'équité pour tous; Est-ce raisonnable?

Maintenant, pour le coût du transport des passagers :

Je puis démontrer, par les tableaux à la disposition de la Chambre, que nous payons plus cher entre les mains des compagnies que par les systèmes municipalisés ou nationalisés, c'est-à-dire au lieu de 4 cents en moyenne, nous ne devrions payer que 2 1-2 cents en proportion de notre population.

Les tramways procèdent en petit comme les chemins de fer le font en grand, et l'on calcule aux Etats-Unis (j'ai le détail dans la main) qu'une économie serait effectuée au montant de 549 millions par année, si l'Etat possédait tous les chemins de fer, et ce chiffre représente seulement la moitié de la somme versée annuellement par le peuple américain pour voyager dans ses propres limites. Le tout d'après le rapport de la Commission spéciale du Commerce, de 1904.

Le Street Railway Journal, (une autorité reconnue aux Etats-Unis) établit le 15 oct. 1897, que les tramways électriques américains encaissent 150 millions de recettes brutes, dont 50 millions de profits nets.

Je puis de même démontrer que le profit des tramways, de l'est à l'ouest et du sud au nord du territoire canadien, s'élève de 10 p.c. à 20 p.c. sur la valeur originale du Capital payé, et ne descend jamais plus bas que 10 p.c., excepté dans le cas de quelques nouvelles institutions comme le tramway de Québec et celui de Lévis.

Mais aussi pourquoi se contenter de 6 p.c. et n'avoir pas retenu les services de gérants qui savent faire payer de semblables systèmes ?

D'ailleurs, comme pour un être humain, il y a des degrés de force suivant l'âge du tramway, et aussitôt qu'il a fait sa seconde dentition, c'est à dire émis son stock préférentiel, on s'aperçoit déjà que peu de chose résiste à la force de ses mâchoires.

Comme preuve de l'énormité des profits que doivent faire ces compagnies de tramways, rendues à une certaine époque, comme preuve de la crainte qu'elles ont de toute municipalisation ou nationalisation, je ne citerai que Chicago, où la compagnie de Tramway vient d'offrir à la ville, en échange d'une franchise nouvelle pour 20 ans, une compensation de 27 millions, argent comptant, à part des taxes ordinaires, ce qui représenterait pendant la durée de cette franchise environ 10 p.c. des revenus, mais dont la capitalisation signifierait couvrir deux fois le montant original.

On me dira qu'il faut payer cher pour acheter les parts ou actions des tramways au prix d'aujourd'hui et que plus le stock est élevé, plus la proportion du dividende diminue; c'est vrai, M. l'Orateur, mais ce raisonnement ne s'applique qu'à quelques parts sur le marché, tandis que la grande majorité est dans les coffres de certains capitalistes qui ont acheté au-dessous du pair; d'ailleurs, je reviendrai sur ce sujet.

Dans le cas qui nous intéresse, la nationalisation des tramways entre les mains de la Province représenterait un profit de $608,995, et pourrait atteindre au besoin $1,246,344, sans compter les réductions que nous pourrions accorder sur le prix de passage.

Pour ces chiffres, comme pour ceux qui vont suivre, veuillez remarquer, M. l'Orateur, que l'opération de comptabilité donne toujours un résultat net, toute déduction faite des frais de toute sorte et même du 3 p.c. probable pour rencontrer l'intérêt sur l'emprunt que nécessite la transaction.

Passons à l'éclairage électrique:

Sous la férule des compagnies, nous payons $65 par lampe à arc, soi-disant de 2,000 bougies, tant à Montréal qu'à Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, qui en réalité ne représente que 1,450 bougies.

Or, aux Etats-Unis, comme en Angleterre, le minimum des mêmes services par les compagnies est réduit à $50, et par la municipalisation jusqu'à $41.25 sans aqueduc et $27.50 avec aqueduc.

Nous payons aussi aux compagnies 3-4 de cent par heure pour les lampes incandescentes de 16 bougies, la municipalisation nous garantit 1-3 de cent, la nationalisation nous obtiendrait encore mieux.

M. l'Orateur, je découvre même, dans certains cas, que le profit sur la vente de la lumière aux citoyens suffirait pour rencontrer les dépenses de l'éclairage des rues.

Et ces compagnies réalisent actuellement des profits nets qui varient de 10 p.c. à 18 p.c. (les détails sont à la disposition de la Chambre).

La nationalisation du service de l'éclairage électrique entre les mains de la Province, représenterait un profit de $1,013,428, sans compter les réductions que nous pourrions accorder au public, car la consommation serait plus grande, si la dépense pour la création du pouvoir était de beaucoup diminuée.

J'ai aussi parlé de l'éclairage et du chauffage au gaz, et je n'ai pas besoin d'insister, lorsqu'un rapport tout récent du savant Prof. Bemis à la ville de Montréal, en date du 7 décembre 1905, nous instruit jusque dans les plus petits détails, et que nous savons aujourd'hui qu'il y a 20 p.c. à ménager en municipalisant tout système de ce genre.

Je ne présente cet item que pour appuyer mes arguments sur l'ensemble, car je n'ai l'intention de toucher aujourd'hui à aucune autre question que ce que j'appelle les monopoles provinciaux, ou ce qui découle des forces naturelles de notre province; et le gaz étant le produit du charbon n'entre pas dans le cadre de mon étude, puisque nous n'avons pas de mines de ce genre à notre crédit.

D'ailleurs, avant peu le chauffag au gaz sera remplacé par le chauffage à l'électricité qui existe déjà dans les chars et dans les bateaux.

Cependant, comme confirmation du calcul d'ensemble, la nationalisation du système représenterait au besoin la somme total de $479,815 pour la Province.

Voyons maintenant, M. l'Orateur, si nous pourrions nous accorder sur l'item "aqueducs" qui se rattache au pouvoir hydraulique.

Par les opinions de MM. Lesage, Malsburg, Legge et Baker Edwards, ingénieurs et médecins, en date du 22 août 1872, il appert que l'eau du St-Laurent et de l'Ottawa n'est pas comparable sous le rapport de l'hygiène avec l'eau des Laurentides ou des rivières qui en découlent, et que cette richesse de notre Province pourrait se transporter facilement, en alimentant sur son parcours une foule de petites villes et de villages jusqu'à la métropole.

De plus, le 15 décembre 1905, un rapport signé des Drs. Ruttan, Hersey, Bernier et Laberge établissait les mêmes faits et présentaient leur opinion à la cité de Montréal, en condamnant l'aqueduc civique ainsi que celui de la Compagnie Water & Power.

Or, cette question de l'aqueduc de Montréal est encore à l'état de problème, et les citoyens de cette grande ville sont encore à se demander quel sera le conseil municipal assez hardi pour en entreprendre la solution.

Plusieurs autres villes importantes sont dans le même cas, et peut-être pire que Montréal, puisqu'elles sont situées plus bas dans le fleuve St-Laurent, et je suis convaincu qu'elles seraient heureuses de voir disparaître cette source de danger continuel pour la santé des citoyens.

Pourquoi la Province de Québec ne viendrait-elle pas à l'aide de ses meilleurs clients, en leur conduisant directement l'eau de ses nombreux lacs, ou en leur fournissant l'énergie électrique pour pomper celle des rivières dans leurs réservoirs, mais après l'avoir filtrée convenablement.

Avec ce point de départ comme revenu assuré, pourquoi ne pas adopter un système d'ensemble par lequel les Laurentides du côté nord, et les Alléghanys du côté sud, alimenteraient les aqueducs de toute la Province, et nous créeraient un revenu énorme provenant des fontaines inépuisables que la Providence nous tient en réserve depuis des siècles.

Ces montagnes ont l'élévation voulue, notre Province a le crédit; les citoyens sont prêts à payer le taux régulier à quiconque leur fournira l'eau hygiénique, et il ne manque plus que la bonne volonté de la Législature.

Sur cet item, je n'ennuierai pas mes collègues par le détail des chiffres, mais je tiens à leur disposition des tableaux de toute sorte pour les renseigner en temps et lieu.

Qu'il me suffise de déclarer que cette seule source de revenu peut s'élever à la somme de $320,000, en supposant même qu'une moitié de la population refuserait de profiter de cette aubaine.

Ne serait-ce pas là un double emploi de cette force hydraulique, de cette "houille blanche" comme l'appelle M. Gabriel Hanotaux, l'ancien Ministre des affaires étrangères, dansson ouvrage intitulé "l'énergie française."

Permettez-moi, M. l'Orateur, d'en citer quelques passages :

"L'infériorité de la houille blanche, dit-il, c'est qu'elle ne se déplace pas. On a pu agrandir son rayon d'action par le transport électrique, mais on ne l'a pas libérée.

Fille de la montagne, elle ne peut vivre loin d'elle ; elle tire sur sa chaîne, mais la chaîne est encore rivée. La brisera-elle ? voilà enfin la grande question. Si cette question doit avoir une solution, elle ne la retrouvera évidemment que dans un dernier progrès, l'invention, ou plutôt le perfectionnement des accumulateurs transportables."

Or, M. l'Orateur, vous savez qu'il existe ce perfectionnement, . que les Etats-Unis s'en servent déjà pour plusieurs genres de locomotion.

Voyons maintenant, la prophétie de M. Hanotaux, sur le même sujet :

"Le jour, dit-il, où ce progrès suprême sera accompli, le jour où l'on aura rendu pratique l'accumulateur portatif, le jour où l'on aura mis la force en bouteille, alors vive la houille blanche et vivent les glaciers, rien ne leur résistera, ils seront les maîtres du monde.

Et alors, les pays à plateaux surélevés, les pays alpestres se substitueront à ceux qui, pendant un siècle, ont si largement profité des richesses houillères que la nature leur avait prodiguées.

L'énergie renouvelée, chaque hiver, à la surface de la terre, par la chute des neiges, aura raison de celle que les végétations anciennes ont accumulé dans ses flancs.

Ce jour-là, le glacier l'emportera sur la mine, et la houille noire sera définitivement vaincue par la houille blanche."

M. l'Orateur, n'est-ce pas là une description vraie des trésors de la Province de Québec, qui n'a pas de houille noire, mais chez qui la Providence a placé les plus belles montagnes, les plus beaux lacs, les plus beaux glaciers et les pouvoirs d'eau par excellence.

N'est-ce pas cette houille blanche, cette force hydraulique qui permet aux tramways électriques de sillonner les rues de nos grandes villes, n'est-ce pas elle qui les éclaire, n'est-ce pas elle qui actionne nos usines à pulpe, n'est-ce pas elle qui peut fournir la santé et la vie même à toute la Province, en l'abreuvant d'une eau limpide et hygiénique.

Allons-nous sacrifier ces forces vierges à la voracité du minotaure industriel, ou conserver le contrôle sur cette source inépuisable de richesses à laquelle nous pourrons toujours recourir, soit pour racheter notre dette, soit pour produire l'énergie électrique à meilleur marché que les compagnies ?

Voilà la véritable question !

Permettez-moi d'ajouter, M. l'Orateur, que le nonveau système d'aqueducs produira une véritable révolution, et de grandes réductions dans les taux d'assurance sur le feu, par toute la Province, car la pression nouvelle étant plus que suffisante, les constructions élevées seront protégées comme celle de moindre hauteur, et les pompes à vapeur seront une chose du passé.

Veuillez croire que les compagnies d'assurance elles-mêmes applaudiront à deux mains, car la statistique de leurs pertes prouve qu'elles font plus d'affaires et plus de profit à des taux réduits dans les villes bien protégées, qu'à des taux élevés, lorsque le système de protection est défectueux.

Revenons, M. l'Orateur, à la nomenclature des monopoles :

Au sujet des télégraphes et des téléphones, notre système est très inférieur à celui d'Europe ; nous n'avons ni conversation express, ni téléphonogrammes, ni téléphone postal, et pratiquement aucune téléphonie des télégrammes.

Cependant les prix des compagnies se tiennent au niveau le plus élevé possible et varient de $15.00 à $50.00par année, suivant l'importance des villes, tandis que les prix des systèmes municipalisés ou nationalisés en Europe et en Amérique varient de $10.00 à $16.00 par année.

Aux Etats-Unis, la compagnie Bell fait rapport en 1897 que ses profits depuis sa fondation s'élèvent à 21 millions, soit 2-3 de ses recettes brutes.

En Canada, le Montreal et le Dominion Telegraph se paient tranquillement des revenus qui varient de 10 p.c. à 20 p.c., pendant que le Bell Telephone se paie du 8 1-2 p,c., et met en réserve un autre 10 p.c. pour ne pas trop donner occasion au public de se révolter contre ce monopole.

D'ailleurs cette compagnie admet elle-même que ses revenus nets couvrent plus de 8 fois le montant requis pour l'intérêt sur les débentures émises.

Le compte-rendu de l'enquête tenue par le Parlement Fédéral sur cette question épineuse, tel qu'il appert dans les rapports du comité spécial, en mars et avril 1905, est là pour prouver ce que j'affirme ; et je crois que la retraite d'un Honorable Ministre peut être en partie attribuée au fait que les conclusions de cette enquête n'ont pas été mises à exécution par le gouvernement.

Mais ce détail ne nous intéresse qu'en autant qu'il prouve l'importance de la question que je soulève.

On me répondra probablement, à première vue, que la Législature de Québec n'a pas le droit d'intervenir dans cette affaire des télégraphes et des téléphones, mais des recherches sérieuses me permettent d'affirmer que, par les articles 4914 et 4915 des Statuts refondus, amendés par 3 Ed. VII, chap. 42, nous pourrions parfaitement prendre possession des deux systèmes, si la Province le jugeait à propos ; et la lecture de ces articles vous démontrera, M. l'Orateur, combien le texte est sévère.

Les profits à la Province en nationalisant le tout s'élèveraient à une somme annuelle de $400,000 et les profits aux abonnés sous forme de réduction de loyer pourraient représenter une proportion annuelle de 50 p.c., sans compter qu'il serait plus facile pour le public d'obtenir justice dans les cas de mauvais service, de charge exagérée pour les communications à longue distance, et de trop fréquents "line busy" qu'on reçoit des opératrices mal disposées.

Mais je n'insiste pas sur ces deux items, parce que je veux rester dans le cadre de mon programme, et ces services ne découlent pas des forces naturelles de la Province.

Voyons maintenant l'industrie de la pulpe, qui relève certainement du domaine de la Législature, puisque le bois qui la fournit provient des terres de la Couronne, et que le pouvoir qui fait fonctionner ses moulins provient de nos forces hydrauliques.

Il existait en 1901 dans la Province 14 usines de pâte de bois pour la fabrication du papier ayant rapporté environ $2,421,068, de revenus bruts, et toutes fonctionnant au moyen de la force hydraulique.

Le profit de la nationalisation de cette industrie s'élèverait à environ $682,224. et si l'on questionne l'à-propos d'intervenir dans la fabrication, on admettra au moins l'opportunité de fournir le pouvoir hydraulique, et dans ce dernier cas, le profit pour la Province serait de $1,748,-500 par année.

N'oublions pas que les Etats-Unis prennent toute la pulpe qu'on peut leur exporter, qu'ils achètent depuis longtemps le bois que la Province fournit pour manufacturer cette pulpe, et que si nous les laissons faire, ils seront demain propriétaires de toute l'industrie, dont ils achètent graduellement la majorité des parts.

Cette question vaut-elle la peine que nos législateurs en fasse une étude sérieuse ?

Au sujet de l'industrie de l'amiante, les statistiques fédérales nous font l'honneur de déclarer que la Province de Québec à elle seule fournit tout l'amiante que produit la Puissance du Canada, mais ces statistiques ne disent pas que la Province fournit à elle seule 80 p.c. du matériel employé par tout le reste de l'univers.

Cette production annuelle s'élève à $1,186,795 et les profits sont admis dans une proportion d'environ 13 p.c. soit $627,737 sur $4,828,750.

Pourquoi la Province laisserait-elle une source aussi considérable de bénéfices assurés entre les mains d'américains, car mon excellent ami et collègue le député de Mégantic, admettra que la plus grande partie du capital vient de l'autre côté de la ligne 45.

On peut prétendre que si ma théorie de nationalisation s'applique aux privilèges exclusifs, celui de l'amiante n'en est pas un, puisque la compétition est considérable et qu'il existe environ 14 mines de ce genre.

Je réponds que, lorsqu'il y a combinaison entre plusieurs industries du même genre, c'est encore pire ; car le public est laissé sous l'impression que ce grand nombre d'industriels doit faire baisser les prix, tandis qu'en réalité l'entente entre ces messieurs veut le marché à leur merci, et je maintiens que le profit sur l'amiante appartient à la Province, découle de nos ressources naturelles, et peut, plus tard, nous représenter un revenu considérable.

L'exploitation directe de ces mines ou d'autres équivalentes par la Province représenterait un profit d'environ $482,875.

M. l'Orateur, il nous reste le sujet des liqueurs alcooliques, question des plus dangereuses à traiter, question qui fera sourire mon excellent ami, l'Honorable Trésorier, car il sait avec quelle ténacité les débitants de produits spiritueux s'attachent à leur monopole, et je vais tout simplement dire ma pensée à cette assemblée.

La production des liqueurs alcooliques dans la Province s'élève au chiffre de $1,617,903 et le profit sur cette production représente environ $549,268, soit près de 18 p.c., sur un capital de $3,069,236.

Le profit sur la vente en détail de ces mêmes liqueurs s'élève à $2,667,000.

D'un autre côté, le revenu provenant de ces mêmes ventes représente pour la Province une somme de $642,602.

Il n'y a aucun doute que cette vente de liqueurs spiritueuses relève

absolument des pouvoirs de la Province, puisque c'est elle qui accorde toute espèce de licences, mais tous les systèmes de contrôle préconisés jusqu'aujourd'hui ont échoué, parcequ'ils laissaient toujours la question de profit comme une porte ouverte aux abus.

Il n'y a aucun doute, qu'en mettant la vente des liqueurs entre les mains du gouvernement par la nationalisation, en détruisant le profit, nous détruirions toute tentation, nous aurions immédiatement le contrôle sur les heures, sur la vente aux mineurs, et aux personnes déjà alcoolisées ou malades.

Ce contrôle ferait aussi disparaître l'immense intérêt pécuniaire qui tend à corrompre la politique, démoraliser le peuple, empêcher toute législation de tempérance ou se moquer de sa mise en force.

Mais cette réforme philanthropique ne fait pas, pour le moment, partie de mon programme, et malgré que l'on prétende que l'eau entre pour une large part dans le liquide dangereux présenté au client du comptoir, je ne considère pas que la force nécessaire pour le bon fonctionnement de cette industrie équivoque provient des sources d'énergie appartenant à la Province.

Convaincu de plus que l'Hon. Trésorier tient à cette source de revenus, mais ne voudrait pas devenir le contrôleur général d'une armée de débitants de liqueurs en détail, au service de la Province, je laisse à d'autres le soin de démontrer l'efficacité du système de nationalisation sur cet item, tout en admettant qu'il représenterait un profit énorme pour la Province de Québec.

Ce profit s'élèverait à la somme de $1,895,000 dans le cas où les débits de liqueurs en détail appartiendraient à la Province, suivant le principe de la régie du tabac, en Europe.

Nous voilà, M. l'Orateur, avec un programme qui comporte l'élimination de certains items dans les se rvices publics pour conserver ceux qui découlent naturellement des forces dont nous disposons.

Cependant, je prétends qu'il faut donner la dernière retouche à ce tableau, en y ajoutant la nationalisation du crédit de la Province, car en nationalisant les principaux services publics, il faut aussi que l'Etat mette à la portée de tous le bénéfice de l'intérêt sur un capital qui appartient déjà à la grande famille du peuple.

En réglant sa dette par un nouvel emprunt basé sur les anciennes et nouvelles valeurs, le gouvernement devra émettre des débentures ou des garanties pour entreprendre le plan gigantesque d'apparence, mais simple d'exécution, que j'ai l'honneur de soumettre.

Il sera alors naturel que non seulement les actionnaires dépossédés des diverses compagnies, mais aussi les grandes institutions financières cherchent à s'emparer de nos valeurs nationales ; et cependant je veux que le peuple profite des nouveaux revenus provenant des nouveaux ser-

vices, pour le récompenser de ses efforts dans l'intérêt de la chose publique, et que ces débentures soient mises à sa portée.

De plus, l'Acte 18 Vic. Ch. 13 de l'Ancienne Province du Canada nous permettait de traiter avec les municipalités, et plusieurs prêts importants ont été effectués, mais malheureusement l'influence politique est intervenue, le gouvernement a été assez faible pour remettre les dettes, et le système est forcément tombé en désuétude.

Pourquoi la Législature ne perfectionnerait-elle pas cette loi et son fonctionnement, en autorisant un emprunt général dans lequel la Province puisera pour nationaliser les services publics de manière à pouvoir aussi prêter à longue échéance, sur hypothèque, à d'autres qu'aux municipalités, par exemple, aux Communautés religieuses, aux fabriques, aux cultivateurs, et à un grand nombre de propriétaires qui seraient heureux de remplacer du 6 p.c., du 5 p.c, ou même du 4 1-2 p.c. par du 4 p.c.

Pourquoi n'existerait-il pas un proviso empêchant toute concession politique en rapport avec la remise d'aucune dette ?

Le système fonctionne à merveille en plusieurs pays d'Europe, et plus près de nous, à la Nouvelle-Zélande, où le résultat est un profit considérable pour l'Etat.

La comparaison statistique des besoins et des intérêts de part et d'autre dans notre cas ferait espérer au moins $150,000 de revenus annuels sur ces prêts, en calculant que la Province emprunterait à 3 p.c. pour prêter à 4 p.c.

De plus, le fait seul du gouvernement s'offrant à rendre un service de ce genre aux emprunteurs diminuera toujours le taux d'intérêt des capitalistes ; et la preuve, c'est qu'en Nouvelle-Zélande, les documents publics établissent une économie annuelle de $6,000,000 que le peuple en général a réalisé dans les transactions de tout genre, dont l'emprunt est la base.

Résumons, M. l'Orateur, le résultat des calculs précédents, en ajoutant l'économie sur les intérêts à la nationalisation des services, et en distinguant ceux qui découlent des forces et des ressources naturelles de la Province, d'avec l'ensemble des monopoles.

1.—Economie des intérêts.	$690,049
2.—Traction électrique.	608,995
3.—Eclairage électrique.	1,013,428
4.—Eclairage au gaz) Chauffage au gaz)	479,815
5.—Aqueducs.	320,000
6.—Télégraphes) Téléphones)	400,000
7.—Pulpe.	682,224
8.—Amiante.	482,875
9.—Liqueurs.	1,895,000

10.—Crédit.	150,000
Total	$6,722,386
De cette somme, retranchons le gaz, le télégraphe, le téléphone et les liqueurs.	$2,774,815
et nous avons devant cette Chambre la possibilité d'un revenu additionnel assuré s'élevant au chiffre respectable de.	3,947,571

Et cela, en négociant un emprunt total de $66,616,475, dont l'intérêt est déjà garanti en sus des revenus que je viens d'énumérer.

Ceux qui ont l'habitude de manier les chiffres de la hausse et de la baisse des stocks, ceux qui font des placements me diront, (j'en suis sûr) que je n'ai pas prévu le prix élevé auquel nous devrons payer les parts des actionnaires avant de mettre le système en mouvement.

Mais cette pierre d'achoppement apparente n'est qu'une illusion, parce qu'il existe une réserve variant de 6 p.c. à 10 p.c. dans les profits des compagnies que je n'ai pas mise en ligne de compte.

Cette réserve est en sus de tous dividendes officiels sur lesquels je me suis basé, et servira à payer l'intérêt d'un montant additionel, si les exigences des compagnies nous forcent d'ajouter au capital pour redevenir propriétaires de notre bien national.

Il est inutile de fatiguer la Chambre avec des combinaisons de toute sorte, pour payer plus ou moins cher la propriété actuelle des compagnies, lorsque le principe de l'achat n'est pas même adopté.

Nous verrons plus tard, M. l'Orateur, et je saurai démontrer devant un comité d'enquête, comment il faut s'y prendre, sans bourse délier, pour amener les compagnies à réaliser leur position vis-à-vis de la Province.

Si vous le permettez, étudions plutôt les objections plus ou moins sérieuses à l'ensemble du système.

On vous dira, M. l'Orateur, que la grande objection, c'est la difficulté de régulariser le nouveau patronage entre les mains du gouvernement et que nous allons tomber dans l'erreur du mouvement "aux vainqueurs les dépouilles".

J'admets qu'il faut éviter cette erreur, mais le remède consiste alors à ouvrir toute grande la porte de la nationalisation des services, et à se soumettre à un referendum sur les questions vitales. Connaître l'opinion publique, de temps en temps, n'a jamais fait de mal à personne.

D'autres crieront au socialisme, sans savoir ce que le mot signifie.

Car en ce moment, le peuple tourne ses yeux vers la municipalisation ou la nationalisation des services, et il n'y a aucun doute que tout homme qui frappe à la porte du grand domaine de l'industrie et la trou-

ve fermée au verrou pour la classe populaire, est naturellement disposé à devenir un fervent adepte du mouvement socialiste.

Mais le service postal, le service de la voirie, le service d'hôpital, le service de l'aqueduc, le service du feu, et de la police, est-ce du socialisme ? Non, cependant, c'est le même principe que la nationalisation.

M. l'Orateur, ne nous attardons pas à discuter la valeur des mots, et prenons pour base que tout monopole qui touche à un service d'utilité générale devrait être possédé et contrôlé dans l'intérêt public, et par ceux qui ont la confiance du peuple.

Car la réalisation du socialisme outré n'est pas le vrai remède, parcequ'il renverserait tout principe de civilisation ; et la liberté n'existerait plus, si chaque homme n'avait pas droit à sa place spéciale dans l'univers, suivant son intelligence et ses mérites.

A l'encontre du socialisme, et comme antidote positif, on a quelquefois mentionné le contrôle des grandes compagnies par l'Etat lui-même.

Mais cette politique n'atteint pas complètement le but, ne résout pas le problème, et ne fait que modérer les appétits des grandes compagnies, n'agissant que comme un mors ou des rênes sur un cheval emporté.

Le rayon de vision de ses partisans est trop raccourci et ceux qui veulent cette politique de contrôle ne réalisent pas que le sentiment caché, éprouvé par le peuple, est plus profond que le mécontentement apparent, en face du prix trop élevé pour une barre d'acier ou un morceau de viande ; car c'est l'instinct humain, aussi ancien que le monde luimême, maintenant élevé au degré passionnel, et réclamant justice égale pour tous.

D'autres vous diront : "ce n'est pas le rôle d'un gouvernement de s'immiscer dans les affaires de spéculation privée et d'opérer ces services; qu'il se contente de maintenir l'ordre et de faire observer les lois provinciales".

Mais, M. l'Orateur, il ne faut pas beaucoup d'effort pour répondre que le gouvernement existe aussi pour exécuter les ordres du peuple, et, si le peuple le désire par la voix de ses députés, le gouvernement n'a plus qu'à se tenir dans la note juste.

D'autres vous diront : "n'attaquez pas les droits acquis", mais je réponds que les compagnies ne se gênent pas tant pour ruiner ceux qui sont dans leur chemin ; d'ailleurs, il n'y a pas de droits acquis qui tiennent, en face de l'intérêt public, du moment que la valeur de la propriété a été payée intégralement ; et le spéculateur n'a plus qu'à investir son argent sur d'autres valeurs.

Est-ce un droit acquis d'accaparer tous les profits et de faire travailler l'ouvrier comme une brute ?

N'est-ce pas au contraire une excellente raison en faveur de la nationalisation d'obtenir pour l'ouvrier des heures plus courtes et des gages plus élevés, puisque les profits sont moins nécessaires !

Est-ce un droit acquis de surcharger le public en proportion du prix payé ailleurs, soit en Europe, soit en Amérique ?

N'est-il pas vrai qu'avec des taux réduits et l'application des dividendes à augmenter le fonds d'amortissement, au bout de quelques années, les systèmes de traction et d'éclairage seraient dégagés de toute dette, et le prix du transport et de la lumière pourrait être réduit au minimum ?

Est-ce un droit acquis par exemple, lorsque le Pacifique Canadien fait de la Province de Québec sa créature, son esclave, et lui impose les conditions qu'il veut, sans égard pour les décisions de la Législature ?

M. l'Orateur, en rapport avec les emprunts de 1874, de 1876 et de 1878, dans le tableau No 3, Page 16 des comptes publics, on a mis en regard des sommes correspondantes "devant" provenir du Pacifique Canadien, mais on n'osera pas discuter au mérite le fait que cette compagnie, malgré le contrat de vente et malgré les statuts, n'a payé à la Province que du 4 1-20 p.c., depuis 1895 jusqu'à 1905, pendant que la Province a payé du 4 1-2 p.c. et du 5 p.c., sur le coût original du Pacifique, soit sur $13,961,868, et ce à la Banque de Montréal, dont les principaux directeurs sont pratiquement les mêmes que ceux du Pacifique Canadien, ce qui démontre les intérêts identiques des actionnaires.

C'est-à-dire que le Pacifique nous coûte continuellement $661,688, d'intérêt, et ne nous rapporte aujourd'hui depuis 1895 que $403,200 de la part de ceux qui en profitent ; perte partielle sur l'intérêt, $2,584,880, plus la perte sur la vente en 1882, perte totale, $8,546,748.

Je n'ai aucunement l'intention de demander la nationalisation des chemins de fer ordinaires, car l'Acte de la Confédération les protège et ils sont pour la plupart devenus des chemins inter-provinciaux ; mais si au point de vue du capital, je n'ai pas le droit d'enlever au Pacifique Canadien l'avantage de posséder pour un million, depuis 1882, ce qui a coûté $13,961,868 à la Province, dans l'origine, et ce qui vaut aujourd'hui $15,000,000, j'ai bien le droit de demander au gouvernement de mon pays de faire cesser cet état de choses, au point de vue de l'intérêt, et de dire que les compagnies ont d'étranges notions sur les droits acquis.

On dira peut-être, un jour, que nous aurions dû nous révolter, mais nous ne sommes pas en Russie, et je demande seulement qu'on fasse disparaître de nos livres cette transaction sans précédent, afin de ne pas scandaliser la prochaine génération par ce souvenir néfaste de la force des compagnies et de la faiblesse des gouvernements.

Comme objection, M. l'Orateur, d'autres ajouteront : "l'initiative privée sera détruite par la nationalisation". Mais c'est tout l'inverse, puisqu'avec une compagnie qui détient un monopole exclusif, toute compétition devient impossible, et sans compétition, il n'y a plus d'initiative privée.

D'autres diront : "le principe est bon, mais laissez donc faire la municipalisation au lieu de la nationalisation des services, et cependant ce sont ces mêmes hommes qui ont toujours crié qu'il n'y avait pas de politique possible à Québec, et que notre législature n'était qu'un grand conseil municipal.

Eh bien, pour les contenter, disons que la Législature provinciale fera de la municipalisation sur une grande échelle, et sans autre politique que l'intérêt public.

On dit aussi à l'encontre de ceux qui veulent nationaliser les services, que les gouvernements ne doivent pas faire d'essais ni courir de risques, mais aujourd'hui les preuves existent partout, par la municipalisation, que les services contrôlés par les villes sont plus effectifs, plus économiques et plus durables que ceux contrôlés par l'initiative privée.

Il n'y a donc pas d'essai à faire, ni de risque à courir, et les gouvernements n'ont qu'à bénéficier de l'expérience acquise par certaines villes, car tous les arguments qui s'appliquent à ces dernières sont encore plus forts lorsqu'il s'agit de l'Etat.

Mais pour réaliser ce projet, il faut la foi et une foi qui laisse de côté tous les intérêts personnels pour ne suivre que la ligne droite ; le voilà le seul danger, la crainte de la ligne droite, le manque de foi dans les chiffres et les arguments.

Et le vrai système ne sera adopté que lorsqu'un parti national assez fort s'emparera de la question, et que, malgré les nuages à l'horizon, les éclairs et les tempêtes suscitées par les compagnies intéressées, ce parti, ayant une foi inébranlable, aura le courage de poursuivre son travail jusqu'à la parfaite exécution du programme.

D'ailleurs, sommes-nous seuls à parler nationalisation ?

Depuis l'aurore de la civilisation jusqu'à nos jours, quelquefois par secousses terribles, quelquefois lentement, le mouvement coopératif dans les services publics s'est fait sentir avec une force qui indique un sentiment général.

Il fut un temps où le seul remède contre l'injustice était l'acte privé de l'individu ou de ceux qui voulaient l'aider à se défendre ; mais l'administration de la justice est devenu du ressort public, excepté quelquefois entre les compagnies et leurs employés.

Il fut un temps où l'instruction, la protection contre le feu, la voirie, les aqueducs, la poste, les ponts, les canaux, les hôpitaux, les bibliothèques, les musées, les parcs, les cimetières, etc., étaient sous contrôle privé, aujourd'hui presque tous ces services sont devenus publics.

Ce mouvement fut-il une erreur et allons-nous retourner en arrière, plutôt que de suivre cette tendance à absorber tous les services ?

Les révélations récentes de certaines manipulations véreuses aux Etats-Unis sont là pour nous avertir du danger que nous courons aussi, de ce côté de la ligne 45, car nous ne voulons pas que le contrôle de

l'argent du peuple sorte des mains des véritables propriétaires, pour entrer dans celles des directeurs d'aucune compagnie.

Dans son message au Congrès du 5 décembre 1905, le Président Roosevelt se prononce carrément enfaveur d'un contrôle effectif sur les grandes compagnies, par le gouvernement national, et demande que des lois soient passées à cet effet, en s'appuyant sur le fait que, par le système actuel, ces compagnies forment un Etat dans l'Etat, et qu'il est temps que la souveraineté du peuple s'affirme.

Une enquête parfaitement autorisée sous les auspices de "La Commission de la fédération civique nationale" se prépare aux Etats-Unis, pour étudier la municipalisation et la nationalisation de tous les services publics.

La ville et le comté de Londres demandent au Parlement la permission de dépenser $40,000,000 pour obtenir leur propre pouvoir électrique et n'être les vassaux d'aucune compagnie.

La législature d'Ontario a nommé une commission spéciale pour s'enquérir du développement des forces hydrauliques appliquées à l'électricité, et l'un des ministres a prétendu que les capitalistes contrôlant les Chutes Niagara empocheraient un profit annuel de 10 millions, entre le coût de production de la force motrice par l'eau et celui de cette même production par la vapeur.

Une autre enquête a été faite en 1905 par le gouvernement fédéral de notre pays sur les abus des compagnies de téléphone.

En 1906, le 3 janvier, à l'ouverture de la Législature de New-York, le gouverneur Higgins a mis dans son discours des remarques très appropriées sur les dangers continuels provenant des monopoles et des privilèges exclusifs.

Enfin, de West-Mount, nous vient la suggestion de demander à la législature de Québec la nomination d'une Commission pour outiller plus avantageusement les services publics de Montréal et West-Mount réunis.

Montréal même est devant nous cette année avec une demande d'augmentation de ressources pour municipaliser le gaz, et autres services.

D'ailleurs, ne suis-je pas d'accord avec le rapport de la Commission de Colonisation, à la page 120 ?

Ne suis-je pas d'accord avec le Congrès de la Colonisation, tenu à St-Jérôme, en novembre dernier et conforme à ses conclusions, lorsqu'il demande à la Province d'utiliser ses pouvoirs d'eau pour faire pénétrer le tramway électrique, à travers la forêt vierge, pour ouvrir la marche au colon, et lui aider à transporter ses produits.

Et ces deux rapports ne demandent de passer par les fourches caudines d'aucune compagnie.

Voyons maintenant l'aspect légal, pour satisfaire quelques-uns de mes honorables collègues et surtout le ministère, entièrement composé d'avocats.

L'Angleterre a transporté à toutes ses colonies le droit de régler elles-mêmes toutes les questions industrielles et se pourvoir elles-mêmes de tous les services publics, dont l'initiative était autrefois laissée à l'entreprise privée.

Ces pouvoirs ont ensuite été divisés entre le fédéral et les provinces par l'Acte de 1867.

La loi reconnaît donc au pouvoir fédéral comme au pouvoir provincial le droit de se gouverner lui-même, mais ne l'accorde pas aux villes, car les municipalités reçoivent leur vie de la législature.

Elles n'ont que les droits conférés par cette dernière qui peut, selon son bon plaisir, les diminuer ou les amender, qui peut diviser ces mêmes municipalités en plusieurs parties, ou en réunir plusieurs ensemble sans leur consentement, mettre leur existence en danger et même les abolir complètement.

De plus, quelles sont les villes qui peuvent municipaliser complètement soit l'éclairage, soit la traction électrique, car les systèmes, qui existent dans leurs rues, existent aussi dans la banlieue et pour un rayon de plusieurs milles.

Comment ces villes pourront-elles contrôler les parties du système qui sont en dehors de leur juridiction civique ?

N'est-ce pas naturellement du ressort de la Province ?

La municipalisation n'est donc pas très pratique dans la Province de Québec, mais la nationalisation est parfaitement logique.

La législature, en accordant aussi des droits à aucune compagnie, s'est toujours réservé le privilège de les révoquer, et par conséquent peut accorder à d'autres l'avantage d'entrer en compétition avec la première.

La compagnie ne doit donc pas se plaindre de la nationalisation.

La législature peut aussi prendre elle-même, ou autoriser une ville, à prendre possession de toute propriété privée qui est requise pour l'usage public, mais à la condition qu'une juste compensation soit accordée.

La législature peut nommer le tribunal qui jugera en cas de différend, mais ne peut pas fixer elle-même le montant de la compensation.

En général, la règle à suivre pour cette compensation, c'est la valeur réelle de la propriété sur le marché.

Je prétends aussi que la législature peut directement ou par l'entremise d'une commission, régulariser et fixer les prix et les charges pour tous les services publics qui relèvent de la Province, et par conséquent diminuer tellement la valeur des franchises ou monopoles qu'ils seront ramenés à leur état normal.

Quel serait donc alors l'intérêt de la compagnie en cherchant à garder ses privilèges, avec un bénéfice aussi aléatoire?

M. l'Orateur, dans l'aspect légal, n'est-il pas aussi très naturel d'in-

troduire la procédure parlementaire que je désire voir suivre par la Chambre ?

Je n'ai d'abord aucun doute que l'assemblée tiendra à référer la question entière à un comité spécial; je suis convaincu que ce comité pourra faire un rapport sérieux pendant la présente session, et que le gouvernement, sur la force de ce rapport, présentera un Bill autorisant la nomination d'une Commission pour s'enquérir du coût exact de la nationalisation des principaux services.

Cette Commission devrait être composée du Premier Ministre et du Trésorier ex-officio, d'un expert en ressources hydrauliques et minières, d'un expert en énergie électrique, et d'un expert financier dans les systèmes de traction et d'éclairage électrique.

Cette Commission devrait faire rapport à la Législature pour sa prochaine session, et alors un Bill définitif, basé sur les décisions de l'assemblée et du Conseil législatif devrait mettre entre les mains de la Province tous les avantages qui résulteront de la nationalisation.

Ce Bill devrait comporter la nomination d'un bureau de contrôle permanent, assez bien rémunéré pour être au-dessus des variations de la politique, avec des pouvoirs assez étendus pour traiter avec les compagnies existantes du transport volontaire des actions, de leur expropriation, ou de l'installation d'un système d'ensemble prêt à leur faire concurrence.

Maintenant, rendons-nous compte du côté moral de la nationalisation et de nos devoirs comme députés.

M. l'Orateur, le rôle de la législature consiste à procurer des droits égaux pour tous, et lorsqu'elle accorde un privilège spécial à un individu ou à une compagnie sans paiement proportionnel à l'importance de la franchise, cette même législature commet une injustice vis-à-vis du reste de la communauté.

La nationalisation, en diminuant ou enlevant l'influence des compagnies, enlèvera en même temps une cause très sérieuse de corruption électorale, et la législature doit s'y intéresser.

La nationalisation augmentera l'importance des affaires provinciales, activera l'intérêt que les citoyens prennent dans les questions publiques, et les entraînera à demander les réformes nécessaires.

La nationalisation ramènera l'harmonie des intérêts entre les services généraux et le public, en faisant de chaque citoyen un associé dans la transaction, et la législature ne doit pas l'ignorer.

La nationalisation n'émettra pas de valeurs fictives sur le marché, les comptes donneront le véritable coût de la construction et de l'opération du système.

Suivant l'expression de la Commission des chemins de fer des Etats-Unis en 1883, on ne pourra jamais dire de la nationalisation des services que c'est "une pyramide d'eau sur un piédestal de fraude".

Le côté moral de cette méthode comporte aussi que le jeu de bourse diminuera, en proportion de la disparition de certaines compagnies, et la législature doit favoriser tout mouvement dans ce sens.

Et même sous ce rapport, il n'est pas nécessaire d'être prophète pour dire que nos valeurs négociables appelées "garanties nationales" dépasseront le prix des valeurs appartenant à des corporations ou compagnies privées, mais sans fluctuation illégitime.

De plus, les dommages et les frais de procès seront moindres avec le gouvernement qu'avec les compagnies.

Le tribunal d'arbitrage sera plus vite accepté que dans les cas ordinaires.

Il y aura moins de temps perdu par la législature dans la passation des bills privés industriels, qui entraînent souvent des luttes passionnelles pour l'obtention d'un monopole quelconque.

Enfin, les hommes de grand mérite seront plus tentés d'entrer dans la politique active, puisque l'atmosphère sera plus saine et les préjugés ne l'atteindront plus, et il est logique que la législature encourage nos meilleurs citoyens à s'occuper des affaires publiques.

Cependant, M. l'Orateur, malgré l'étude soignée que j'ai voulu faire de la question, il y a peut-être un défaut sérieux dans ma plaidoirie, c'est de n'être pas présentée à ce parlement par l'un des membres de la belle confraternité des avocats ; devant cet endossement professionnel, on s'inclinerait avec plus de respect, et la question aurait peut-être plus de chance de recevoir les honneurs d'une enquête.

Mais j'ai conscience du devoir accompli et, sans être avocat, je suis satisfait de la profession à laquelle j'appartiens, car se sont les ingénieurs civils qui transforment les grandes sources d'énergie de la nature en forces disponibles, et adaptées aux nécessités de la vie humaine.

D'ailleurs, je suis convaincu que les avocats, les notaires, les médecins, les cultivateurs, les industriels et les hommes d'affaires de cette Chambre oublieront leur profession ou leur carrière individuelle, pour ne penser qu'à leur mission dans ce Parlement, comme représentants des intérêts généraux de la nation.

Je suis convaincu que les reproches, lancés à tous les gouvernements précédents, ne s'adresseront pas à celui-ci, et que l'égoïsme fera place à un règne d'une largesse de vues exemplaire.

M. l'Orateur, que nous appartenions à l'un ou l'autre parti politique, dans cette assemblée législative, ne cherchons-nous pas toujours à marcher sur les traces de nos illustres devanciers ?

Si je regarde à gauche, du côté de ce groupe décimé, mais toujours vaillant des défenseurs de l'idée conservatrice, les paroles de Chapleau leur servent de devise : "N'allons pas négliger les avantages de notre Province".

Si je regarde à droite, du côté de cette imposante majorité libérale, son chef est prêt à me répéter les paroles de Mercier : "Employons notre énergie à développer nos ressources".

Puisque c'est toujours le même programme qui domine, n'avons-nous pas le droit de demander que le 20ième siècle, le siècle de lumière, en voit enfin l'exécution ?

M. l'Orateur, les feux de l'aurore, annonçant une ère nouvelle, pour notre Province, ne seront pas aussi brillants que la déclaration de l'indépendance par les Etats-Unis, ni aussi intenses que les lueurs sinistres de la révolution française ; mais cette lumière du nord sera plus pure et plus stable, tout en provenant des mêmes sources d'énergie, et en produisant son électricité politique au moyen des mêmes trois grands dynamos : liberté, égalité, fraternité.

La France et l'Amérique ont vaincu par la force des armes ; nous vaincrons par la force du vote populaire et de l'intelligence de la législature.

La France a guillotiné l'aristocratie monarchique ; la Province diminuera l'influence de l'aristocratie industrielle et financière.

La Nouvelle-Angleterre a combattu le despotisme d'un gouvernement étranger à ses intérêts ; la Province combattra le despotisme du roi "Dollar" à l'intérieur de son territoire.

Enfin, M. l'Orateur, malgré les quelques points noirs qui apparaissent dans notre histoire, je crois que nous pouvons, en toute sûreté, continuer notre route vers le progrès, en nous rappelant les gloires de notre passé, en comptant sur les ressources du présent, et avec la ferme conviction que, si ses propres enfants ne font pas défaut à la Province de Québec, aucune main humaine n'est assez puissante pour entraver sa marche vers l'avenir brillant que lui réserve sa destinée.

Annexe au Discours de 1906 sur les Ressources financieres de la Province.

TABLEAU No. 1.

Economies a faire annuellement au moyen du 2 1-2 p. c. Federal.

Sur emprunt de 1874 à 4 1-2 p.c. au capital de	$2,723,873.33	$54,477.46
" " " 1876 à 5 p.c. au capital de	3,111,746.67	77,793.66
" " " 1878 à 5 p.c. au capital de	2,698,000.00	67,450.00
" " " 1880 à 4 1-2 p.c. au capital de	1,810,205.84	36,204.10
" " " 1882 à 5 p.c. au capital de	1,712,580.00	42,814.50
" " " 1882 à 5 p.c. au capital de	780,500.00	19,512.50
" " " 1888 à 4 p.c. au capital de	3,182,800.00	47,742.00
" " " 1894 à 4 p.c. au capital de	2,530,666.67	37,959.99
" " " 1894 à 3 p.c. au capital de	5,332,976.00	26,664.88
" " " 1896 à 4 p.c. au capital de	292,000.00	4,380.00
" " " 1897 à 3 p.c. au capital de	1,360,000.00	6,800.00
" " " 1897 à 3 p.c. au capital de	9,236,061.48	46,180.30
		$467,979.39
Auxquels il faut ajouter la différence entre 2 1-2 et 4 1-2 p.c., sur l'emprunt soi-disant temporaire depuis 1897 de....................................	$700,000.00	$14,000.00
Ainsi que sur les dépôts à 5, 4 et 3 p.c. au capital de..	267,160.54	5,577.31
Nous avons aussi droit à la différence entre l'intérêt du contrat de vente du Pacifique à 5 p.c. et le taux payé aujourd'hui à 4 1-20 p.c. sur..	$7,000,000.00	56,000.00
Nous pourrions laisser de côté à l'avenir l'item "intérêt sur avances" payé à la Banque de Montréal pour cacher un découvert de $540,-000.00 en 1904, lequel ira toujours en augmentant..		24,253.83
Nous pourrions aussi compter sur l'absence des fonds d'amortissement, commission, timbres, annonces, primes, escompte et change au chiffre de....................................		100,134.59
Enfin, si le principe des 2 1-2 p.c. est adopté le Fédéral donnerait l'exemple en diminuant l'intérêt de 4 p.c. qu'il nous charge sur la balance du compte général de la Province	$1,473,609.63	22,104.16
Formant un grand total de....................................		$690,049.00

TABLEAU N° 2.

TRACTION ELECTRIQUE

En 1905, 2 établissements avec un capital de	$14,329,367	
Produisaient une valeur notte de........................		$1,064,480
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur capital		859,762
Et un profit additionnel à 1 1-4 p.c..................		174,718
Le profit rationel à la Province à 7 1-4— 3 p.c. serait de..		$608,495
Dans le cas où Québec atteindrait la proportion des dividendes de Montréal, le profit général serait de..		$1,246,344
Le Pacifique Canadien, après avoir admis froidement qu'il a reçu du Fédéral, du Provincial et des municipalités, des sommes d'argent comptant s'élevant au chiffre de................................	$30,678,283	
ainsi que des terres au chiffre de........................	41,160,443	
Formant un cadeau total de................................	$71,838,726	
Se vante d'avoir un surplus de...........................	17,561,046	
plus......	11,741,703	en caisse
Réalisant au-dessus de toute dépense un profit de..	$101,136,475	

Et cependant il ne remet jamais les $7,000,000 qu'il doit à la Province ni l'intérêt qu'il nous a subtilisé pour au-delà d'un million depuis 1895.

Et il a l'intention de transformer une partie de son système pour l'opérer comme traction électrique.

Le coût de l'opération d'un tramway électrique s'élève à 10 ou 12 cents par mille : mais la capitalisation dépassant souvent la valeur réelle, le coût ci-dessus s'élève à 16 cents du mille ; or, même le prix de passage à 3 cents couvrirait toutes ces dépenses, et la statistique prouve qu'un chemin opéré par le gouvernement pourrait subsister avec un prix de passage de 2 cents.

Tableau de Parsons sur le Taux des Tableaux

Ville.	*Population.*	*Moyenne.*
Milan.............	440,000	1.8 cents
Vienne............	1,560,000	2.7 "
Berlin...........	1,800,000	3. "
Budapest........	500,000	2.7 "
Londres..........	4,000,000	2.5 "
Belfast...........	256,000	2.2 "
Glasgow.........	840,000	1.78 "
Toronto........	176,000	4.2 "
Détroit...........	280,000	3.3 "
Buffalo...........	360,000	3.6 "
Montréal........	300,000	4. "

SUITE DU TABLEAU No 2

Le British Columbia electric railway fournit la lumière en même temps que la traction électrique et sur un capital de..............	$2,775,000
se paie un profit de..............................	$ 250,000
soit 9 1-2 p.c. à part des fonds d'amortissement et des bonus aux administrations......	
Le Detroit United Railway au capital payé de......	$12,500,000
après avoir fait des dépenses énormes d'installation, trouve moyen de payer les dividendes et de mettre de côté un surplus de..............	250,000
Cette compagnie parcourt 534 milles de chemin et dessert au delà de cent municipalités de toutes dimensions.	
Le London Street Railway fait aussi un profit de 10 p.c. sur un capital de	$ 460,000
Le Toronto Street Railway, sur un capital payé de..............	$7,000,000
après avoir payé tous ses dividendes, avec un profit net de...	1,020,384
soit 14 1-2 p.c., trouve encore le moyen de mettre de côté un surplus de..............	218,078
soit 3 1-2 p.c. de plus, formant un profit total de 18 p.c.......	
Le Twin City Rapid Transit couvrant 264 milles de chemin sur un capital payé de..............	$19,511,000
établit des profits nets de..............	2,144,776
soit 11 p.c. et après avoir payé ses dividendes, accuse encore un surplus de..............	203,080
soit encore au-dessus d'1 p.c.	
Le Winnipeg Electric qui fournit la lumière et la traction électrique depuis 1904 réalise déjà 18 p.c. de bénéfices nets et accuse un surplus de..............	147,000
tout cela sur un capital de..............	$4,000,000
Plus près de nous, le tramway électrique d'Halifax, sur un capital payé de..............	$1,350,000
se paie un dividende de..............	137,523
soit au-delà de 10 p.c.	
Le Montreal Street Railway, sur un capital payé de..............	$6,600,000
y compris le Park & Island réalise un bénéfice net de 11 p.c., et trouve moyen en payant les dividendes de mettre au compte de surplus une somme de..............	519,564
ce qui représente un autre 8 p.c.	
Son parcours s'étend sur 120 milles dans l'Ile de Montréal.	

TABLEAU No. 3.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE.

En 1901, 17 usines avec un capital de....		$3,464,712	
Produisaient une valeur de..........................			$646,563
Les dépenses pour matériaux étant de........	$4,644		
Combustible........	16,426		
Loyers d'usine...............	34,915		
Loyers de bureaux.........	85,113		
Taxes municipales.........	9,762		
Taxes provinciales......	4,687		
Gages.........	146,558		
	$202,105		
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur le capital	$207,882		$409,987
Le profit additionnel à 6¾ p.c. serait de			$236,576
En 1905, 55 usines produisaient une valeur dont le profit rationnel à la Province serait de 12¾ — 3 p.c. soit...			1,018,428
La compagnie "Electrical Development" d'Ontario, avec une dépense d'installation de.........		$2,657,577	
Se paie des dividendes de..........			$920,310
Soit 9¼ p.c , plus.....			56,287
			976,597
La Compagnie "London Electric" sur un capital payé de..		$392,500	
Se crée des dividendes de...............................			$26,265
soit 9½ p.c.			
La Compagnie électrique de Toronto, sur un capital de..		$2,996,440	
Trouve moyen de se payer des dividendes de 7 p.c. et de mettre de côté une réserve de 10 p.c.			
La Compagnie "Montreal Light, Heat and Power" qui comprend le gaz, avec un capital apparent de...		$26,541,511	
Se paie un dividende de 6 p.c...........			$1,599,142
Tandis qu'en réalité c'est du 12 p.c. à cause des réserves			

TABLEAU No. 4.

GAZ D'ECLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE.

En 1901, 4 usines avec un capital de		$1,810,659	
Produisaient une valeur de			$922,777
Les dépenses pour matériaux étant de	$271,804		
Les dépenses pour combustible étant de	18,700		
Les dépenses pour loyers d'usine	1,878		
Les dépenses pour loyers de bureaux	6,500		
Taxes municipales	5,375		
Taxes provinciales	,504		
Gages	89.860		
	$389,121		
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur capital	108,639		$497,760
Et le profit additionnel à 23½ p.c			$425,017
Le profit rationnel à la Province serait de 29½ p.c. — 8 p.c			$479,815

Bemis prétend avec raison que le profitpeut être diminué de 20 p.c.

TABLEAU No. 5.

AQUEDUCS.

L'aqueduc de Montréal coûta dans l'origine	$9,228,675
Le revenu est évalué en 1904 à	757,405
La dépense d'entretien est de	150,185
Le nouve. système pour la moitié de la Province, conduisant l'eau des Laurentides aux villes et villages coûtera	16,000,000
Le revenu possible pour cette moitié serait de	800,000
Les débentures représenteraient un intérêt de 3 p.c	480,000
Le profit net à la Province serait de 2 p.c	320,000

SUITE DU TABLEAU No 5.

AQUEDUCS PROVINCIAUX.

VILLE.	Population.	Prise d'eau	Capacité en gallons	Coût	Entretien
Aylmer	1726	Rivière	1,200,000	$ 45.000.00	$ 1,500
Beauharnois	1600	"	800,000	82,000.00	
Beauport	1200	Sources		84,000.00	
Chicoutimi	5500	Rivière		38,000.00	200
Coaticooke	3500	Sources		52,000.00	1,200
Cookshire	1008	"		20,000.00	800
Cowansville	700	"		21,655.00	200
Danville	1000	Sources			
Fraserville	8860	Lacs		175,000.00	1,000
Granby	4000	"		40,600.00	800
Hull	14000	Rivière	6,000,000	420,000.00	6,000
Huntingdon	1200	"			
Iberville	1719	"	8,640,000	45,000.00	1,800
Joliette	4458	"	5,800,000	40,000.00	1,000
Lachine	5561	"	500,000	145,000.00	5,600
Lachute	2050	"		20,000.00	
Laprairie	1700	"	144,000	20,000.00	800
Lennoxville	1006	Source	120,000		
Levis	7788	Rivière	1,000,000	278,000.00	
Longueuil	3300	"	1,500,000		3,000
Louisville	1500	"		4,200.00	
Mastai	1400	Source			
Montréal	267730	Rivière	34,000,000	9,200,000.00	169,000
Ormstown	1050	"			
Québec	68840	Lac & Rivière	10,000,000	2,500,000.00	20,000
Richmond	2200	Rivière		24,000.00	400
Rimouski	1470	Puits			
Ste-Anne de la Pocatière	1200	Rivière			
St-Henri	21192	"		112,000.00	
St-Hyacinthe	9329	"	4,250,000	225,000.00	7,000
St-Jérôme	3619	Source		40,000.00	700
St-Jean	4030	Rivière	1,800,000	150,000.00	2,500
St-Paul	1700	Lacs		40,000.00	800
Ste-Scholastique	1000	Puits Rivière			
Sherbrooke	11765	Rivière	2,500,000	196,795.51	15,000
Sorel	8892	"	1,000,000	120,000.00	4,500
Terrebonne	2000	"		30,000.00	530
Trois-Rivières	9981	"	3,500,000	177,829.00	9,000
Valleyfield	12000	"	2,250,000	160,000.00	1,500
Vaudreuil	1000	Puits			
Waterloo	3000	Source Puits		25,000.00	500

TABLEAU No. 6

TELEGRAPHES ET TELEPHONES.

En 1905, le "Montreal Telegraph", avec un capital payé de	$2,000,000	
Dont environ 1-10 dans Québec	200,000	
Produisait des dividendes de 8 p.c		$16,000
Sans compter un surplus de		9,540
Le profit rationnel à la Province représenterait environ		$18,000
En 1905, le "Bell Telephone", avec un capital payé de	$9,916,960	
Dont environ la moitié dans la Province	4,958,480	
Produisait des dividendes de 8 p.c	356,698	
Sans compter un surplus de	500,000	
Le profit rationnel à la Province représenterait environ		$371,000
En 1905, le "People's Telephone", avec d'autres compagnies mutuelles au capital de	$200,000	
Produisaient un profit de		$ 12,000
Total provincial possible		$401,000

TABLEAU No. 7.

PULPE.

En 1901, 14 moulins, avec un capital de		$6,064,222	
Produisaient une valeur de			$2,421,068
Les dépenses pour matériel étant de	$801,092		
Les dépenses pour combustible	22,640		
Les dépenses pour loyers	25,460		
Les dépenses pour taxes municipales	6,509		
Les dépenses pour taxes provinciales	2,863		
Les dépenses pour gages	508,228		
	$1,556,792		
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur capital	363,853		$1,920,645
Et un profit additionnel à 8¼ p.c			500,423
Le profit rationnel à la Province serait 14¼ — 3 p.c			682,224

Québec représente les 17-20 de la prodrction en Canada.

En 1901, les 14 moulins employaien 34,970 chevaux-vapeur, tant par charbon que par eau. dans la Province.

TABLEAU No. 8.

AMIANTE ET ASBESTIQUE.

En 1901, 6 établissements, avec un capital de	$1,931,500	
Produisaient une valeur de		$416,832
Les dépenses s'élevaient à	$233,648	
L'intérêt sur capital à 6 p.c.	115,890	349,538
Le profit additionnel à 3½ p.c.		67,294
En 1905, 15 établissements, avec un capital de	$4,828,750	
Produisaient une valeur de		$1,186.795
Les dépenses s'élevaient à	584,120	
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur capital	259,725	843,845
		$342,950
Et un profit additionnel à 7 p.c.		
Le profit rationnel à la Province serait de 13 — 3 p.c.		$482,875

Les établissements l'amiante de la Province sont les seuls en Canada.
Le Canada fournit 0 p.c. de la consommation du monde entier.

TABLEAU No. 9.

LIQUEURS ALCOOLIQUES.

En 1901, 18 établissements manufacturiers, avec un capital de		$3,069,236	
Produisaient une valeur de			$1,617,903
Les dépenses pour matériaux étant de	523,006		
Les dépenses pour combustible	52,403		
Les dépenses pour loyers de force d'usine	2,090		
Les dépenses pour loyers de bureaux	260,053		
Les dépenses pour taxes municipales	20,311		
Les dépenses pour taxes provinciales	5,941		
Les dépenses pour gages	204,831		
	$1,068,635		
En calculant l'intérêt à 6 p.c. sur capital	184,154		$1,252,789
			$365,114
Et un profit additionnel à 11¾			
Le Profit rationnel à la Province serait de 17¾ — 3 p.c.			$465,548
La vente en détail de 1904 de ces mêmes liqueurs produisait un profit de			$2,667,000
En déduisant le coût des licences et l'intérêt sur le capital			772,000
Le profit rationnel à la Province serait de			$1,895,000

TABLEAU No. 10.

CREDIT ET PRETS

$15,000,000 à 4 p.c. produiront..........................	$600,000	
Dont 1 p.c. profit rationnel à la Province serait de..		$150,000

RESUME.

Des Capitaux a Considerer.

Capital de la dette consolidée..............................	$34,471,410	Suivant Tableau No. 1.
Capital de la dette temporaire..............................	700,000	
Capital des dépots..	267,160	
Capital du Pacifique..	7,000,000	
Capital des avances...	540,000	
Capital du compte fédéral..........................	1,473,609	

Capital d'emprunt pour traction électrique	$14,329,367	suiv. tabl. No. 2.
" " " éclairage électrique........	10,394,136	" " No. 3.
" " " aqueducs...	16,000,000	" " No. 5.
" " " pulpe..............................	6,064,222	" " No. 7.
" " " amiante........................	4,828,750	" " No. 8.
" " " crédit...........................	15,000,000	" " No 10.
Total	$66,616,475	